

AGENDA

Conférences organisées
par les élus MSA.
Gratuites et ouvertes à
tous.

► **Malbouffe : de meilleures
habitudes alimentaires
pour une bonne santé**

- Lundi 7 octobre
20h30
Foyer municipal
Hénansal

► **Les bons usages d'Internet
et des écrans**

- Mercredi 2 octobre
20h30
Maison des associations
Saint-Eutrope Plougonven

- Jeudi 10 octobre
20h30
Salle polyvalente
Plouaret

► **Vous aidez un proche...
Comment préserver votre
santé?**

- Lundi 14 octobre
14h00
Salle polyvalente
Plouvien

► **Les addictions**

- Mercredi 11 décembre
20h30
Le Grand Pré
Langueux

Liste complète des actions
sur le site armorique.msa.fr
rubrique *Élu MSA/Calendrier
des conférences santé et
actions des élus.*

actu

MSA

Toute l'actualité de la
MSA d'Armorique

N°9 - Septembre 2019



Santé

Victime d'un accident causé par un tiers ? Voici deux bonnes raisons de le signaler à la MSA.

Un accident causé par un tiers est un accident dont vous êtes la victime et qui a été causé par une autre personne dont la responsabilité se retrouve, par conséquent, engagée.

Blessures volontaires, accident de la circulation ou accident scolaire, morsures par un animal..., **les cas d'accident sont multiples et peuvent être causés par un particulier ou une entreprise.** Il est important de penser à signaler l'accident à votre MSA car c'est le responsable de l'accident, ou son assureur, qui prendra en charge votre indemnisation.

Pour vous, cela assure une **meilleure couverture de votre préjudice** puisque

vous pouvez avoir droit à une prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie et à une réparation de préjudices personnels.

Il s'agit également d'une **démarche plus juste et citoyenne.** Vous permettez ainsi à la MSA de se faire rembourser, par le responsable de l'accident ou son assureur, les dépenses d'assurance maladie qu'elle aura engagées. En cela, vous contribuez à la bonne gestion et à la sauvegarde du système de santé.

Vous pouvez signaler tout accident, y compris un accident ayant eu lieu plusieurs mois voire plusieurs années auparavant.



Pour en savoir plus ou déclarer un accident via le formulaire dédié, rendez-vous sur armorique.msa.fr rubrique *Particulier/Santé/Accident, maladie, invalidité.*

Action sociale

Mobilité des seniors : zoom sur une action originale

Avec l'avancée en âge, la question de la mobilité devient cruciale, en particulier pour les personnes âgées vivant isolées en milieu rural.

Dans la continuité de son engagement auprès des personnes âgées, la MSA d'Armorique apporte aujourd'hui son soutien à l'association AGIRabcd et son action CAR 22 (Conduire l'automobile d'un retraité) dont le but est de faciliter les déplacements des seniors du Pays du Centre Ouest Bretagne.

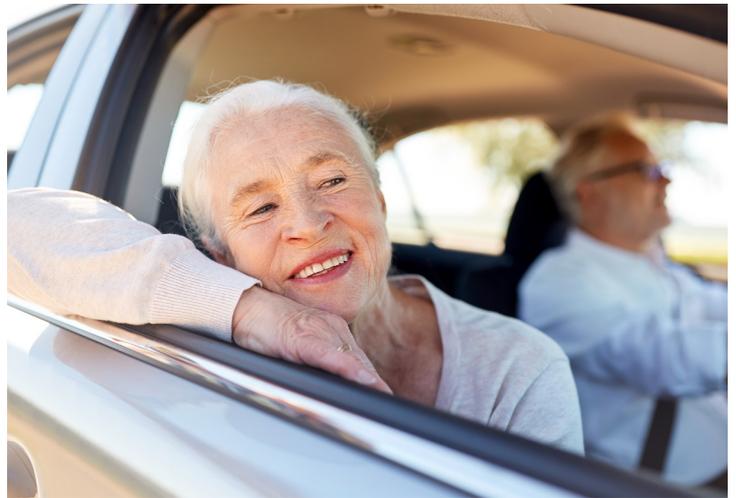
Une action originale

Le dispositif CAR 22 permet à un conducteur non professionnel de conduire l'automobile d'une personne retraitée qui ne peut plus utiliser son véhicule par elle-même.

Le conducteur, volontaire, doit répondre à certains critères :

- être titulaire du permis de conduire depuis au moins 15 ans et avoir un minimum de huit points sur son permis,
- passer un test de conduite sous le contrôle d'une auto-école,
- avoir une assurance responsabilité civile à jour de cotisations,
- fournir le bulletin n°3 de son casier judiciaire.

Le propriétaire du véhicule continue, lui, à entretenir sa voiture, à l'assurer et à fournir le carburant. Il rémunère lui-même le chauffeur, pour chaque déplacement, au moyen de Chèque emploi service universel (CESU).



La particularité du Centre Ouest Bretagne

CAR 22 s'avère être une solution concrète pour les déplacements des seniors, notamment sur le territoire du Centre Ouest Bretagne, à cheval sur trois départements (22, 29 et 56).

Une particularité géographique qui complique les déplacements des usagers, les modes de transports ruraux s'arrêtant aux limites départementales.

Par exemple, une personne âgée résidant dans les Côtes d'Armor ne peut pas utiliser le service de transport rural pour se rendre à un rendez-vous dans un centre hospitalier du Finistère. Elle doit donc faire appel à l'aide d'un proche ou à un chauffeur professionnel dont le coût sera à sa charge.



Pour en savoir plus sur le dispositif CAR 22 ou devenir conducteur volontaire, contactez AGIRabcd au **06 01 61 45 19**.

Accueil téléphonique

Acceo : un outil au service des personnes sourdes ou malentendantes

Grâce au service Acceo, l'accueil téléphonique de la MSA d'Armorique devient accessible à tous. Gratuit, immédiat et sécurisé, Acceo est disponible via une connexion Internet, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Pour utiliser le service, munissez-vous de votre smartphone, tablette ou ordinateur et téléchargez l'application Acceo. Vous aurez ensuite la possibilité de choisir entre trois modes de communication :

- la visio-interprétation en langue des signes françaises (LSF),
- la Transcription instantanée de la parole (sous-titrage en temps réel),

- la traduction en Langue française parlée complétée (LPC).

Une fois votre choix fait, vous serez mis en relation avec un opérateur Acceo et contacterez ensemble la MSA par téléphone.

Ce service sera prochainement étendu aux agences et points d'accueil de la MSA d'Armorique.



Rendez-vous sur armorique.msa.fr rubrique *Votre MSA/Nous contacter/Nous contacter avec Acceo* pour en savoir plus sur le dispositif.



Pour vos courriers, une seule adresse : **MSA d'Armorique - 12, rue de Paimpont - 22025 Saint-Brieuc cedex 1.**

Bien vieillir

Un site Internet pour bien vieillir en Bretagne !

Bonne nouvelle pour les retraités bretons, l'association Pour bien vieillir Bretagne, créée en 2014 avec la participation de la MSA, dispose à présent de son propre site Internet, ergonomique et intuitif.

Si vous avez envie d'une retraite active ou bien, tout simplement, de rencontrer de nouvelles personnes autour de huit ateliers thématiques, n'attendez plus et rendez-vous sur pourbienvieillirbretagne.fr. Vous y trouverez la liste des ateliers organisés près de chez vous et aurez même la possibilité de vous inscrire directement en ligne en quelques clics seulement.

Les thèmes des ateliers sont variés :

- Bienvenue à la retraite
- Bien vieillir
- La mémoire
- L'activité physique
- L'équilibre
- La nutrition
- L'habitat
- Le soutien aux aidants

Ils sont conçus de façon à être complémentaires les uns des autres, dans la perspective de vous proposer un "parcours de prévention" abordant l'ensemble des dimensions du



bien vieillir. Ces actions, dynamiques et participatives, se déroulent par cycle de plusieurs séances avec des groupes de 8 à 15 personnes.

Venez participer à ces moments d'échanges et de convivialité autour d'un intervenant expert. Vous adopterez ainsi les bons réflexes pour votre santé, vous gagnerez en confiance et surtout, vous améliorerez votre bien-être.



Pour connaître la liste des prochains ateliers programmés près de chez vous : pourbienvieillirbretagne.fr.

Élections MSA 2020

Votre délégué MSA est votre meilleur relais : du 20 au 31 janvier 2020, votez !

Exploitants agricoles, salariés, employeurs de main-d'œuvre ou retraités agricoles : véritables reflets du monde agricole, vos élus cantonaux, qu'ils soient encore en activité ou non, sont un trait d'union entre vous et la MSA. **Ce sont eux qui vivent au plus près de vous et qui sont donc le plus à même d'interpeller la MSA sur vos problématiques quotidiennes.**

Du national au local

En plus de porter la voix des adhérents, les élus MSA organisent localement différentes actions pour répondre à de nombreux plans nationaux, notamment en matière de prévention :

- prévention santé,
- soutien aux aidants,
- prévention des risques professionnels,
- prévention du risque suicidaire,
- développement social local.

Ils développent également des projets originaux en lien direct avec des préoccupations repérées sur leur territoire. Ils organisent des actions, des conférences ou réunions

ÉLECTIONS MSA du 20 au 31 janvier 2020

VOTER. C'est utile !

publiques, gratuites et ouvertes

à tous, qui permettent d'informer le plus grand nombre, tout en contribuant à l'animation des territoires ruraux. Retrouvez leurs actions sur action-mutualiste.msa.fr.

Un Homme, une voix

Le mandat 2015-2020 s'achève et les prochaines élections approchent à grands pas. **Face aux difficultés rencontrées années après années par le monde agricole, il est aujourd'hui toujours plus important de continuer à préserver un régime agricole basé sur la solidarité.**

Et pour cela, chaque voix compte. En tant qu'adhérent MSA, participez à l'élection de vos délégués MSA du 20 au 31 janvier prochain en votant, par Internet ou par courrier, pour ceux qui se feront l'écho de vos besoins.



Pour tout comprendre sur l'élection des délégués et retrouver les témoignages des élus MSA : electionmsa2020.fr, le site Internet entièrement dédié aux élections 2020.

Connaissez-vous les MSAP ?

Besoin d'une imprimante, d'un scanner ou tout simplement, d'être accompagné dans l'utilisation des services en ligne de la MSA ? Rendez-vous dans une des Maisons de services au public (MSAP) proche de chez vous. Vous y trouverez gratuitement et en libre service :

- un ordinateur, une imprimante et un scanner pour imprimer, par exemple, vos attestations MSA,
- une aide pour utiliser les services en ligne de la MSA (inscription à "Mon espace privé", demande de rendez-vous en ligne, réalisation de démarches grâce aux services en ligne MSA, envoi d'un message à la MSA...).

Le personnel de la MSAP, formé par la MSA, est disponible pour vous guider dans vos démarches sur le site Internet de la MSA d'Armorique. Pour toute demande de renseignements sur vos droits ou votre dossier, la MSA reste votre interlocuteur unique.



La liste des MSAP partenaires de votre MSA est consultable sur armorique.msa.fr rubrique *Votre MSA/Nous contacter*.

Information

Loi ESSOC : reconnaissance du droit à l'erreur

La loi du 10 août 2018, pour un État au service d'une société de confiance (loi ESSOC), met en œuvre un principe essentiel de confiance dans les relations entre les usagers, particuliers ou entreprises et l'administration. Déclaration erronée ou incomplète, oubli d'un justificatif ou d'un signalement de changement de situation... La MSA prend en compte le droit à l'erreur dans sa relation avec l'adhérent. Toutefois, ce principe ne concerne pas les fraudeurs et les récidivistes.

Et comme auparavant, si vous avez perçu à tort une prestation, la MSA vous demandera son remboursement ou retiendra la somme sur vos prestations à venir.



Retrouvez les erreurs les plus fréquentes sur oups.gouv.fr, la nouvelle plateforme d'information lancée par le gouvernement le 4 juin dernier.



Toute ma MSA en ligne : envoyez facilement un document à la MSA

Gagnez du temps et économisez des frais postaux en utilisant le service "Envoyer un document" accessible via "Mon espace privé". Vous pouvez déposer plusieurs documents numérisés, puis vous recevez une confirmation d'envoi et un accusé de réception.

Attention, les documents comportant des informations médicales (feuilles de soins, arrêts de travail...) doivent obligatoirement être envoyés par courrier à votre MSA.

Versement de vos prestations MSA

Pour bénéficier des prestations auxquelles vous avez droit, pensez à fournir un Relevé d'identité bancaire (RIB) à la MSA et à l'avertir en cas de changement de compte bancaire.

La protection de vos données personnelles

Entré en vigueur le 25 mai 2018, le Règlement général de protection des données (RGPD) pose un nouveau cadre juridique réglementant la collecte, le traitement et l'utilisation des données personnelles, recueillies auprès des citoyens européens.

Conformément au RGPD et à la loi informatique et libertés, la MSA s'engage à :

- constituer un registre de traitement des données,
- faire le tri dans les données et ne collecter que celles nécessaires,
- respecter le droit des personnes en matière de consultation, de rectification ou de suppression des données,
- sécuriser vos données.

La MSA d'Armorique est sur TWITTER



SUIVEZ - NOUS ! @msa_armorique



Avez-vous pensé à créer votre Dossier médical partagé (DMP), le carnet de santé numérique ? Vous avez la possibilité de le faire dans les pharmacies ou dans vos accueils MSA de Saint-Brieuc et Landerneau.